

Toulouse, le 27 janvier 2025

Note ENAC/DG n°2025-002

Objet : Indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur à l'ENAC – année 2024

De : Olivier CHANSOU, Directeur Général

A : Note d'information publique

Archivage : ESCALE/démarche TES/diversité-égalité femmes-hommes

Références :

Décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur

Objet :

Conformément au décret mentionné en référence, la présente note porte sur les résultats obtenus au titre de l'année 2024.

La présente note sera publiée sur le site Internet de l'ENAC (rubrique : textes réglementaires).

Le directeur général de l'ENAC



Olivier CHANSOU

1. Part des femmes candidates à l'entrée des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité ;

Contexte :

- Concours ou recrutement pour les formations débutant à partir de septembre 2024
- Formations : IENAC (concours interne et externe, sélection pro), IENAC apprentis, MCTA (concours interne et externe, sélection et examen pro), ISESA (concours interne et externes, examen pro), GSEA (concours interne et externe, examen pro), EPL (S, U, P), MS Toulousains

	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
IENAC	13254	4997	18251	27%
IENAC APPR	110	40	150	27%
MCTA	2380	985	3365	29%
ISESA	193	62	255	24%
GSEA	195	110	305	36%
EPL	1036	301	1337	23%
DNM	138	51	189	27%
MS Toulousains	89	40	129	31%
TOTAL	17257	6535	23792	27%

2. Part des femmes inscrites dans les formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité ;

Contexte : Les élèves considérés sont ceux qui ont été inscrits pendant l'année scolaire 2023/2024 (et non la totalité des élèves inscrits sur l'année scolaire 2023/2024) de façon à pouvoir faire la comparaison avec les chiffres de l'indicateur 1.

	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
EPL	15	10	25	40%
GSEA	36	17	53	32%
IENAC et IENAC APPR	97	47	144	33%
ISESA	41	18	59	31%
MCTA	61	42	103	41%
ASNAT (B+5)	6	3	9	33%
IATOM (B+5)	23	8	31	26%
IATSED (B+5)	6	4	10	40%
MS Toulousains	71	21	50	30%
Total	321	155	434	33%

3. Taux de femmes et taux d'hommes parmi les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux selon la filière et la spécialité de formation ;

Contexte : Chiffres d'octobre 2024, pour l'année 2024-2025

	% Femmes	% Hommes
IENAC	22%	78%
GSEA	100%	0%
EPL	32%	68%
Total	24%	76%

4. Part des femmes parmi les diplômés d'une formation reconnue par l'Etat, aux niveaux « BAC+2 », «BAC+3», «BAC+5» et «BAC+8», selon la mention;

Contexte : Elèves diplômés en 2024

	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
EPL (B+3)	17	2	19	11%
GSEA (B+3)	22	9	31	29%
IENAC et IENAC APPR (B+5)	62	22	84	26%
ISESA (B+5)	41	6	47	13%
MCTA (B+5)	78	44	122	36%
ASNAT (B+5)	3	8	11	73%
IATOM (B+5)	23	11	34	32%
IATSED (B+5)	10	1	11	9%
MS Toulousains	45	19	64	30 %

5. Part des doctorantes en première inscription, par discipline : sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales ;

Contexte : Les doctorantes en première inscription en 2024 sont toutes dans la thématique de la discipline sciences exactes et applications

Doctorants	14
Doctorantes	6
% Doctorantes	33%

6. Taux de femmes et taux d'hommes parmi les doctorants inscrits en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse ;

Contexte : Pourcentage de doctorantes en première inscription en 2024 ayant obtenu un financement pour leur thèse

Doctorants	100%
Doctorantes	100%

7. Part des doctorantes lors de leur soutenance, par discipline : sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales ;

Contexte : Pourcentage de doctorantes dont la thèse a été soutenue en 2024

Doctorants	25
Doctorantes	7
% Doctorantes	22%

8. Publication de la part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes notamment au bureau et à la présidence ;

Contexte :

- AirExpo, EuroAvia et EAG : Elèves sont de l'ENAC et Sup-Aéro

Associations étudiantes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	% des femmes	Nombre de femmes au bureau de l'association	Nombre d'hommes au bureau de l'association	% des femmes au bureau de l'association	Rôles occupés par les femmes au bureau de l'association
BDE	14	23	38%	2	2	50%	Secrétaire générale Vice - trésorière
AirExpo	22	28	44%	2	5	29%	Secrétaire générale Trésorière
Envol	10	10	50%	2	3	40%	Vice-présidente interne Trésorière
EAG	9	20	31%	1	4	20%	Vice-trésorière
XV ENAC	18	34	35%	2	4	33%	Vice-présidente responsable communication VII
EuroAvia	9	23	28%	3	5	38%	Vice-présidente Webmaster 3ème poste à confirmer
FlyImpulse	6	12	33%	1	5	17%	Responsable évènementiel

9. Part des femmes ayant obtenu un emploi un an après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat ;

Contexte :

- Les résultats sont issus de l'enquête CGE pour IENAC civils, les IENAC apprentis et les DNM et sont issus de l'enquête CGE pour les IENAC civils et apprentis et les Masters (DNM) diplômés en 2022.

100% des femmes des formations IENAC et DNM ont obtenu un emploi en moins d'un an après leur diplôme (parmi celles qui ont répondu aux différentes enquêtes)

10. Salaire moyen des femmes et des hommes vingt-quatre mois après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, aux niveaux « BAC+2 », « BAC+3 », « BAC+5 » et « BAC+8 ».

Contexte :

- Les résultats sont issus de l'enquête CGE pour IENAC civils, les IENAC apprentis et les DNM et sont issus de l'enquête CGE pour les IENAC civils et apprentis et les Masters (DNM) diplômés en 2022.

Salaire brut annuel avec primes

	Hommes	Femmes
IENAC civils et IENAC APPR		
Au global	45 440 €	43 886 €
France seulement	44 948 €	43 886 €
DNM		
Au global	44 846 €	36 929 €
France seulement	43 358 €	39 905 €